



Communiqué de presse

Paris, le 3 août 2023

AXA accélère le développement de sa stratégie en assurance santé en Europe avec l'acquisition de Laya

AXA annonce aujourd'hui avoir conclu un accord avec Corebridge Financial Inc., une filiale de AIG, afin d'acquérir Laya Healthcare Limited (« Laya »).

Laya est un acteur de premier plan sur le marché de l'assurance santé en Irlande, avec une part de marché d'environ 28%, près de 700 000 assurés et environ 800 millions d'euros de primes¹ annuelles. Laya est un agent général administrateur disposant d'une plateforme digitale avancée ainsi que d'un excellent réseau de distribution directe, qui permettent à Laya d'accompagner ses clients tout au long de leur parcours santé.

Avec cette transaction, AXA confirme son ambition de renforcer sa franchise européenne, en développant ses activités dans le secteur dynamique et en pleine expansion qu'est la santé. AXA bénéficie à présent d'une place de numéro 1 sur le marché de l'assurance Dommages en Irlande.

Selon les termes de l'accord, AXA acquerra Laya pour un montant de 650 millions d'euros, représentant un multiple cours-bénéfice attendu de 11x, tenant compte de l'internalisation prévue de la marge technique à présent acquise à des tierces-parties. La finalisation de la transaction devrait avoir un impact de -3 points² sur le ratio de Solvabilité II du Groupe AXA.

*« Nous sommes très heureux d'unir nos forces à celles de Laya, une entreprise reconnue en Irlande pour la notoriété de sa marque, son engagement sans faille envers ses clients et son expertise technique. Cette acquisition nous offre une occasion unique de renforcer notre présence dans l'un de nos principaux marchés européens, grâce à l'acquisition d'un acteur de premier plan, et dont la culture d'entreprise est parfaitement alignée avec celle d'AXA. Avec l'innovation et l'expérience client au cœur de sa stratégie, Laya apportera des atouts inestimables à notre franchise Santé, notamment en ce qui concerne la digitalisation du parcours de soins et les services associés », a déclaré **Patrick Cohen, Directeur Général d'AXA Europe et de la Santé.***

*« Cette transaction diversifie davantage notre compagnie et je suis convaincue que l'arrivée de Laya nous permettra de développer encore plus notre activité. Nous nous réjouissons à la perspective de développer ensemble des produits innovants ainsi que nos compétences en tech & data, et de créer de la valeur pour le bénéfice de nos clients et de toutes les parties prenantes. Je souhaite la bienvenue à tous les employés de Laya, dont la vision et le travail sans relâche au cours des 20 dernières années ont contribué à faire de Laya une entreprise prospère », a ajouté **Marguerite Brosnan, Directrice Générale d'AXA Irlande.***

La transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles, y compris la réception des autorisations réglementaires, et devrait être close d'ici la fin de l'année 2023.

¹ A fin 2022. Primes souscrites à présent par un assureur tiers.

² L'impact sur le ratio de solvabilité II du Groupe AXA sera pris en compte à la clôture de la transaction.



A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 145 000 collaborateurs au service de 93 millions de clients dans 51 pays. En 2022, le chiffre d'affaires sous IFRS4 s'est élevé à 102,3 milliards d'euros et le résultat opérationnel sous IFRS4 à 7,3 milliards d'euros. Au 31 décembre 2022, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 933 milliards d'euros, incluant les actifs gérés pour le compte de tiers.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : **+33.1.40.75.48.42**

anu.venkataraman@axa.com
remi.dousteysier@axa.com
mikael.malaganne@axa.com
anna.alemaskina@axa.com
michael.safi@axa.com
abhishek.sharma@axa.com
pamela.vallon@axa.com

Relations actionnaires individuels : **+33.1.40.75.48.43**

Relations presse : **+33.1.40.75.46.74**

alexiana.cirier@axa.com
baptiste.denis@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :

axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :

axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES ET A L'UTILISATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS (NON-GAAP FINANCIAL MEASURES)

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA, figure en Partie 5 - « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (le « Document d'enregistrement universel 2022 »). AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

En outre, le présent communiqué de presse fait référence à des soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures), ou indicateurs alternatifs de performance (« IAPs »), utilisés par la Direction pour analyser les tendances opérationnelles, la performance financière et la situation financière d'AXA et fournir aux investisseurs des informations complémentaires que la Direction juge utiles et pertinentes en ce qui concerne les résultats d'AXA. De manière générale, ces indicateurs ne renvoient pas à des définitions standardisées et ne peuvent par conséquent être comparés à des indicateurs ayant une dénomination similaire utilisés par d'autres sociétés. En conséquence, aucun de ces indicateurs ne doit être pris en compte isolément ou en remplacement des comptes consolidés du Groupe et des notes y afférentes établis conformément aux normes IFRS. Le résultat opérationnel est un IAP au regard des orientations de l'ESMA et de la position de l'AMF publiées en 2015. Le rapprochement de l'IAP résultat opérationnel avec le poste des états financiers de la période correspondante, ou de son sous-total ou du total le plus proche, est présenté dans les tableaux figurant aux pages 46 et 47 du Document d'enregistrement universel 2022 d'AXA. Le traitement de certains soldes intermédiaires de gestion financiers utilisés dans le présent communiqué de presse pour ces besoins pourrait évoluer en raison du développement des pratiques de comptabilité et d'information financière impactées par IFRS17/9.